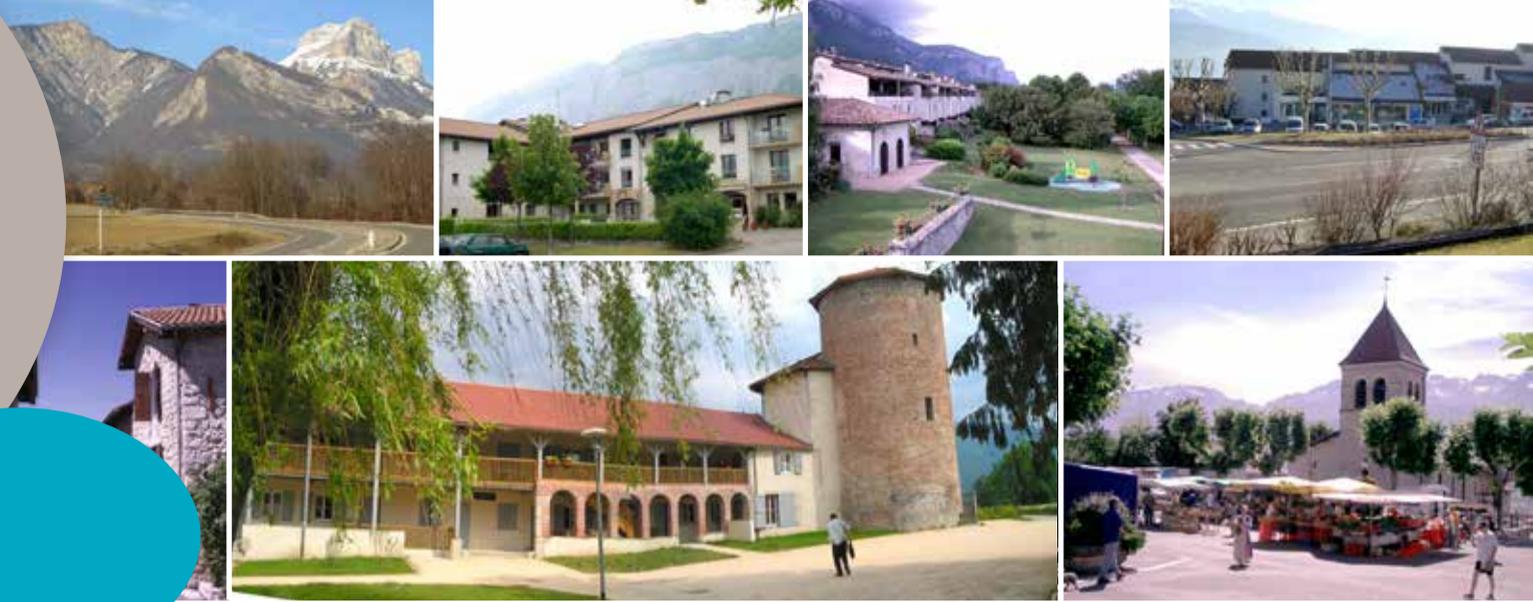


INTERVIEW DU MAIRE



Le maire et les élus se sont exprimés sur des sujets qui vous concernent

Vous avez, au cours de la campagne, valorisé votre expérience de Directeur général de collectivités territoriales... trois mois après avoir été élu maire, quelles sont vos premières remarques ?

Henri Baile : Je considère que l'installation d'une nouvelle équipe municipale, quelle que soit la commune, doit se faire dans l'esprit d'une continuité républicaine. On ne passe jamais de « l'ombre à la lumière ». Il faut savoir rester humble devant la charge.



Notre campagne s'est construite autour de la déclinaison de termes simples et concrets : l'écoute, le respect et l'harmonie. L'installation des nouveaux élus doit en être l'illustration, vis-à-vis des élus sortants auxquels je tiens à rendre hommage pour le temps et l'énergie consacrés à la chose publique, vis-à-vis de l'ensemble des agents territoriaux qui, légitimement, peuvent appréhender le changement et une nouvelle autorité politique ainsi que vis-à-vis de la minorité car toutes les idées doivent être sereinement débattues pour servir nos concitoyens.

Je sais par expérience que la vie municipale, sur fond d'intercommunalité, s'inscrit à la fois dans le changement mais aussi dans la continuité... Celle-ci n'est pas forcément béate. C'est une dynamique. De nouvelles orientations sont nécessaires ou possibles, en vertu de l'héritage et du projet municipal présenté aux électeurs le 30 mars 2014. Nous allons vraiment « entrer dans le dur » avec la préparation du budget primitif 2015.

Jean-Pierre Régis, maire adjoint :

« Des décisions financières éclairées »

Sans porter de jugement à priori sur la gestion précédente mais afin d'éclairer le plan de mandat, j'ai souhaité pouvoir bénéficier d'un audit financier prospectif ainsi que de l'analyse de son environnement. Les annonces du gouvernement en termes de transferts financiers en direction des collectivités étant alarmistes, je souhaite une lecture enrichie de regards extérieurs pour engager ce mandat en connaissance de cause.



Vous avez souvent plaidé pour une politique d'urbanisme raisonnable. Comment allez-vous l'illustrer ?

HB : J'ai toujours défendu l'idée que le développement urbain, quel que soit le territoire, ne doit pas se faire par juxtapositions successives, sans vision d'ensemble, sans structuration, notamment vis-à-vis des besoins en équipements publics. La préservation et la valorisation de notre cadre de vie passe par un développement contrôlé et le dialogue avec les promoteurs, la concertation avec les propriétaires et les riverains dans une vision à long terme.

Dans l'immédiat, je nourris la plus vive inquiétude et crains que la singularité de Saint-Ismier ne subisse la triple peine :

La première, celle des coups partis, lorsque je découvre qu'un permis de construire pour 5 immeubles sur le terrain situé à l'angle de Pont Rivet et de la RD1090, a été signé entre les deux tours des élections municipales... et que, d'autres sont déjà bien avancés dans les circuits d'instruction ne permettant plus de remise en cause.

La seconde, lorsque j'observe que parfois la qualité de vie au village est fortement altérée par une évolution urbaine parfois agressive.

La troisième, celle de cette machine politico administrative qu'est la loi Alur et qui ouvre la porte à une densification effrénée par la suppression du coefficient d'occupation du sol, l'abolition programmée des pouvoirs du maire en matière de planification urbaine et de délivrance des autorisations d'urbanisme au travers du transfert de compétence du plan local d'urbanisme au profit de l'intercommunalité. Ceci doit se dérouler dans un délais de 3 ans suivant la publication de ladite loi.

Cette loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové modifie l'article L 123-1-5 du Code de l'Urbanisme et supprime en effet le Coefficient d'Occupation des Sols (COS), ainsi que la possibilité de fixer une superficie minimale des terrains constructibles dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La conséquence immédiate est que nous devons instruire les demandes d'autorisation en écartant les règles relatives à la taille minimale des terrains et au COS, figurant le cas échéant, dans le PLU et ce jusqu'à ce que notre futur document d'urbanisme ait pris en compte cette nouvelle donne législative pour un urbanisme raisonnable...

La volonté du législateur tient à un souhait de densification des constructions qui est d'ailleurs en contradiction avec une autre volonté de concevoir des villes durables, au travers des plans locaux d'urbanisme « environnementaux et écologiquement incitatifs »...

J'ai demandé à l'adjointe à l'urbanisme de travailler à des propositions immédiates pour que, dans le respect des règles et des lois, Saint-Ismier se donne les moyens d'assurer un développement respectueux de son identité dans les années à venir.



Vous avez évoqué le développement des transports publics et vous avez inscrit une motion pour la défense de la ligne 6020 au Conseil municipal du lundi 26 mai. Qu'en est-il aujourd'hui ?

HB : Le Conseil général de l'Isère est gestionnaire et responsable de la ligne 6020. Il a conduit une réflexion sur une possible évolution du tracé de cette ligne. Alerté sur la proximité d'une décision, au regard de l'importance de cette desserte qui relie Saint-Ismier à Grenoble, tant pour les différents collèges et lycées du canton que pour nos concitoyens se rendant aux gares ferroviaire et routière de Grenoble, il était fondamental que nous sensibilisions les décideurs.

C'est le sens de la motion qui a été présentée par Jean Moine au Conseil municipal, lequel l'a votée à l'unanimité.

À ce titre, je veux remercier Lucile Ferradou, Conseillère générale, qui a défendu la ligne 6020 jusqu'aux gares de Grenoble au côté des maires du canton de Saint-Ismier.

Je regrette la décision de la commission permanente du Conseil général du vendredi 30 mai qui a décidé l'arrêt de la ligne place de Verdun, ce qui imposera une correspondance supplémentaire à de nombreux usagers. Une fois les élections municipales passées, le jeu de la petite politique ne s'imposant plus, la décision du Conseil général est tombée, malgré les appels à la raison des usagers, des associations, des maires, des groupes politiques d'opposition et des Verts.

En matière de transport, il est urgent que le problème soit abordé au niveau du grand Y grenoblois et que les différentes autorités organisatrices de transport mutualisant leurs moyens et leurs ressources pour un schéma directeur, porté par une seule autorité. Pour ma part, je continuerai à défendre l'idée d'un transport collectif en site propre avec parkings relais ainsi que des aménagements cyclables continus et sécurisés.



Laurence Gaillard, maire adjoint :

« Une étude immédiate »

Avant d'envisager une révision du PLU, procédure longue et lourde ou, une modification, Monsieur le Maire m'a demandé d'apporter une réflexion immédiate et géographiquement délimitée autour de la RD1090. L'objectif étant d'améliorer la qualité du développement de la commune, de concevoir une étude urbaine, motivée en termes environnemental, architectural et paysager et cohérente avec les objectifs assignés du PADD. La même démarche pourra être engagée pour le périmètre d'ISIPARC afin de garantir les mêmes enjeux et les perspectives paysagères.



HB : Je tiens également à accompagner cette politique d'urbanisme par une harmonie des paysages en particulier dans le mobilier urbain et la signalétique publique.



Claudine Gellens, conseillère municipale déléguée :

« Une signalétique publique en réflexion »

Dans l'esprit d'un environnement apaisé, je travaille à l'élaboration d'une charte paysagère inspirée de celle de l'intercommunalité. Rapidement, nous aurons à décliner une charte signalétique pour traiter de l'ensemble des panneaux de la commune : aujourd'hui, la juxtaposition de formes, tailles, couleurs, contenus... interpelle tant par leur cohérence que leur fonctionnalité.

Cette démarche, qui s'attache à développer harmonie et esthétique, s'inscrit aussi et plus globalement dans une volonté de valorisation de notre commune, liée à son patrimoine et aux perspectives offertes par son environnement.

Pour répondre à ces différentes perspectives, il serait bien d'adopter un cadre auquel nous pourrions à l'avenir nous référer.



Jean Moine, conseiller municipal :

La ligne 6020 amputée

De profondes modifications de tracé sont prévues à partir de la rentrée 2014 (septembre) sur les différentes lignes du réseau TransIsère géré par le Conseil Général de l'Isère.

En ce qui concerne notre commune, la ligne 6020 est directement touchée dans la partie la plus utilisée par les usagers Ismériens. En effet le terminus de la ligne 6020 sera dorénavant positionné à la place de Verdun au lieu de la gare routière avec suppression des arrêts Chavant, Victor Hugo, Mazet, Gare routière qui représentent plus de 40% des stations utilisées par les Ismériens.

(Suite en page 4)



(Suite de l'interview de Jean Moine)

Malgré plusieurs actions récentes menées conjointement en mai 2014 avec notre représentante au Conseil Général et les différents maires du canton, l'envoi de motions au président du Conseil général et au président de la Communauté de Communes du Grésivaudan, le soutien d'associations impliquées dans le sujet des transports en commun (ADTC, GPS), nous n'avons pas réussi à sursoir à la décision du gestionnaire de mettre en œuvre cette modification de tracé à la rentrée 2014 même si elle est qualifiée d'expérimentale...

Tous les types d'usagers de notre commune seront impactés (scolaires, étudiants, voyageurs à destination des gares, seniors, personnes à mobilité réduite) avec pour conséquence principale l'obligation d'utiliser plusieurs moyens de transport en commun pour accéder à des pôles majeurs de communication comme les gares routière et ferroviaire ou à certaines interconnexions de tram. Par ailleurs, cette modification obligera de nombreux usagers, utilisant un ticket Transisère à l'unité ou une carte de 6 trajets, à acheter, en plus, un ticket TAG, alors que le service offert se trouve dégradé et qu'il y a perte de la continuité.

Une telle modification pourrait décourager les usagers de prendre les transports en commun ce qui n'est pas cohérent avec la politique affichée du Conseil Général de l'Isère, politique qui prône et favorise toutes les activités allant dans le sens du développement durable et des économies d'énergie.

C'est pourquoi nous allons poursuivre nos efforts et rechercher en concertation avec les acteurs concernés la ou les solutions permettant de retrouver la continuité si possible ou au moins limiter les inconvénients de la modification du nouveau service 6020 mis en place à partir de septembre 2014.

De nombreuses familles se plaignent des problèmes de circulation dans le village. Quelles réponses leur apporter, à quelle échéance ?

HB : Les réflexions en matière de circulation sont indissociables de l'urbanisme. Saint-Ismier s'est énormément développé, le nombre de véhicules aussi, les voiries sont restées les mêmes. Nos rues sont devenues parfois très dangereuses, soit par manque de trottoir, soit à cause de l'incivilité de ceux qui roulent beaucoup trop vite. Les deux raisons souvent conjuguées menacent la sécurité des piétons et des cyclistes. Si nous voulons encourager le développement des modes doux, nous devons résoudre cette équation et adopter rapidement un schéma directeur des déplacements. C'est à nos yeux une priorité.

Par ailleurs, le budget communal ne permet pas de recrutement et un seul policier municipal ne peut, compte tenu de l'étendue de la commune et des règles afférentes en matière de contrôles, assurer une veille réelle au regard des incivilités. C'est la raison pour laquelle je me suis rapproché du maire de Montbonnot-Saint-Martin pour proposer une mutualisation de nos polices municipales avec nos communes voisines, augmenter ainsi nos moyens en hommes et matériel, pouvoir de cette manière organiser des patrouilles territoriales et effectuer des contrôles de vitesse. Nous espérons être suivis.



L'herbe pousse sur le terrain d'ISIPARC, où en est le projet ?

HB : Le projet ISIPARC est devenu un serpent de mer. Il m'importe de connaître la réalité du dossier. Un groupe de travail composé de Jean-Pierre REGIS, Roland PESTY, Pascal MAUBERGER, François OLLEON, du directeur de l'urbanisme et du DGS a été mis en place afin d'établir un état des lieux, d'en cerner toute la complexité et les paramètres. Il doit nous permettre de décider en connaissance de cause.



François Olléon, conseiller municipal :

« L'état des lieux »

C'est en 2005 que l'idée de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ISIPARC a germé. L'objectif était de s'inscrire dans la dynamique du développement de la Vallée du Grésivaudan. La ZAC avait pour vocation d'accueillir des entreprises avec 300 emplois à la clé. Le projet n'a cependant réellement pris son envol qu'en 2007 lorsque Territoire 38, un organisme spécialisé dans la gestion de ces opérations, a été mandaté pour mener le projet à bien : conduite des études techniques, achat et aménagement des terrains, promotion et vente des lots. L'achat des terrains a bien été réalisé au cours des années 2009 et 2010, de même que les premiers travaux d'aménagement, les premières ventes étant planifiées en parallèle. Dans la réalité, les ventes se sont avérées beaucoup plus difficiles à réaliser, et aucune n'a pu être menée à bien, ni pendant le mandat de Territoire 38 qui s'est achevé en 2011, ni après que la gestion soit revenue entièrement sous le contrôle de la Mairie.

Sur le plan financier, ISIPARC se traduit par un investissement déjà réalisé d'environ 3M€, achat des terrains, études et premiers travaux compris, et pour finaliser la zone, il faudra encore investir à nouveau 1M€ (fin des infrastructures et des abords), ce qui porte le coût total à environ 4M€. Comme les perspectives initiales de vente des terrains s'élevaient à environ 2,5M€, il était donc prévu que la commune finance l'opération à hauteur de 1,5M€. Toutefois, des études réalisées en 2013 par la municipalité précédente ont montré qu'une zone humide nouvelle devait être prise en compte dans le projet, ce qui détériore le bilan d'environ 0,3 à 0,5M€ (abandon de la zone humide ou frais de compensation par une zone humide à créer à un autre endroit).

« Les perspectives »

Nous reprenons à notre compte le projet dans son intention du départ, et nous souhaitons le faire aboutir tout en limitant l'impact financier pour la commune. Ceci ne pourra se faire qu'en travaillant en collaboration avec nos partenaires naturels que sont la Communauté de Communes du



Pays du Grésivaudan et Inovalée. La vocation technologique de la zone est maintenue, mais des cibles plus compatibles avec la localisation du site, sa taille, et les contraintes hydro géologiques sont recherchées.

La zone doit s'inscrire dans un schéma d'aménagement plus général qui comporte la création du demi échangeur de la Bâtie, la création de nouveaux services à destination des futures entreprises et des habitants de la zone sud, l'intégration architecturale dans l'environnement urbain, le respect de l'environnement, la durabilité de ce développement, la minimisation des nuisances potentielles pour les riverains.



Vous avez souhaité mettre en exergue le dialogue, la transparence et la démocratie en nommant une déléguée spéciale. Quelle est votre idée ?

HB : Le millefeuille territorial superpose les compétences et les financements. Par sa complexité, le secteur public local tend ainsi à échapper à tout contrôle des citoyens. Les réformes sont urgentes, mais elles se font attendre au rythme des jeux politiques, c'est regrettable.

Il nous semblait important qu'au sein du Conseil municipal de Saint-Ismier un élu ait une vue transversale de la bonne application des règles de droit et de démocratie. Madame Geneviève PICARD, en charge de cette délégation a, je crois, la formation et toutes les compétences requises pour veiller à la bonne application de ces principes.

C'est une mission très délicate qui lui a été confiée par notre conseil. Elle mettra en application dans la commune la loi sur la transparence de la vie publique du 11 octobre 2013 et son décret d'application du 2 février 2014. Concrètement, tous les élus du conseil municipal rempliront une fiche de déclaration d'intérêts. Les élus s'estimant être en situation de conflits d'intérêts ne devront pas participer aux réunions et prendre part aux votes sur les sujets portant à éventuels conflits d'intérêts. Le sens des responsabilités et de l'éthique qui habite chacune et chacun d'entre nous me rassure, pour autant, la mission de Madame PICARD reste un garde-fou devant le risque de conflit d'intérêt que chacun d'entre nous peut rencontrer dans l'exercice de son mandat.

En termes de démocratie, à l'échelle de notre commune, je souhaite que les élus gardent un réel contact avec les citoyens, que les Ismériens se sentent concernés et soient partie prenante du développement de la commune. C'est la raison pour laquelle nous installons le principe des « commissions extra-municipales » et que nous avons, dès le conseil municipal du 26 mai, mis en place les « conseils de quartiers » dont le premier a réuni les élus et les habitants du quartier de La Bâtie.

Geneviève PICARD, conseillère municipale déléguée :



« Démocratie, éthique et transparence ».

Transparence : dans le cadre de cette délégation, pour une plus grande transparence, la commission MAPA (marchés à procédure adaptée) a été mise en place pour les marchés de fournitures et les travaux de plus de 100 000 €.

Démocratie : pour développer une démocratie de proximité, une commission extra-municipale antennes-relais est mise en place. Composée d'élus et d'ismériens, elle est chargée de trouver une solution satisfaisante pour l'implantation d'antennes-relais téléphoniques sur l'ensemble de la commune. L'objectif de cette commission est aussi de concilier l'intérêt général des Ismériens et les intérêts des riverains de l'antenne-relais des combes.

Ethique : un groupe de travail « démocratie » composé d'élus majoritaires et minoritaires est mis en place pour garantir un fonctionnement démocratique du conseil municipal et mettre en application la nouvelle loi d'octobre 2013 sur la transparence de la vie publique et la prévention des conflits d'intérêts.



Lors du dernier conseil municipal et la mise en place de la commission extra-municipale « antennes relais », il a été évoqué une autre commission extra-municipale sur le patrimoine. Qu'en est-il ?

HB : Effectivement, fidèles à nos engagements de campagne, nous avons proposé la présidence d'une commission à la minorité. Madame Christiane Schemel a été élue présidente d'une commission patrimoine et a évoqué l'hypothèse d'ouvrir celle-ci en commission « extra-municipale » afin de pouvoir travailler en collaboration avec les riverains détenteurs d'un patrimoine bâti à préserver ou à restaurer. Elle pourrait également être ouverte à ceux qui veulent faire partager leur savoir et s'investir dans une fondation pour le patrimoine que nous avons en projet...

vie quotidienne

« LES GENS D'ICI »

La vie est aquabelle !

Marie-Pierre Coiffard donne des cours à la « Maison pour tous » le mardi après-midi et soir et le vendredi matin, et peint pour le plaisir des yeux et des sens.

Comme souvent, c'est une vocation contrariée au départ mais qui finit en jolie histoire ! « Mes parents ne voulaient pas que je fasse les Beaux-arts, raconte Marie-Pierre Coiffard, mais après une carrière professionnelle et une vie de famille bien remplies, j'ai repris mes pinceaux et donné libre cours à mes envies artistiques. » Très vite, le professeur lui propose de prendre



**Exposition
en Mairie
du 2 juillet jusqu'au
28 août 2014**



en charge les cours d'aquarelle. « J'ai développé une pédagogie qui permette à chacun de s'exprimer et d'exploiter les multiples possibilités de cette technique très riche, raconte la peintre. Moi je suis une coloriste, et j'aime aussi mélanger les techniques avec par exemple de l'encre, du gesso et des collages. Mais je dis à mes élèves de chercher leur voie selon leur personnalité et leur sensibilité et ils vont

trouver la forme d'aquarelle qui leur plait et qui leur correspond. »

Un monde de rencontres

Pratiquée en atelier, la peinture devient aussi carnet de voyages. « J'organise des séjours à l'étranger et nous partons avec notre matériel. Peindre dans une rue de Malte ou dans une grotte Crétoise, repro-

duire un paysage grec, chaque expérience est fascinante et mes élèves aiment beaucoup ! » On peut aussi voyager sans partir, comme cet échange avec des artistes lituaniens venus à Saint-Ismier. Sans parler la langue, ils ont réussi à communiquer à travers l'aquarelle, sans mots.... mais en musique et couleurs ! ■

MATSPORT, fournisseur officiel de champion

Au cœur de la Bâtie, les locaux de Matsport dominant la vallée, face au massif de Belledonne. C'est là que Philippe Collet a posé ses perches pour diriger la société qu'il créa dès 1989, alors qu'il s'attelait au record de France et grimait sur le podium mondial.

Aujourd'hui, cette entreprise locale, régulièrement citée par les médias, emploie 22 personnes et réalise un peu plus de 4 millions de chiffre d'affaire. « Pilou », pour son entourage, revient sur son histoire.

Philippe, peut-on dire que Matsport est une rupture dans la continuité de votre histoire ?

J'ai créé la société pour commercialiser les perches avec lesquelles je sautais et, à l'époque, nous vendions aussi des équipements de stade. Son réel développement a commencé au terme de ma carrière sportive et j'ai abordé ma reconversion dans le même univers. Un vrai faux-départ en quelque sorte.

En quoi consiste l'activité de votre entreprise, aujourd'hui ?

Nous avons progressivement abandonné l'aménagement des stades pour nous consacrer au chronométrage. Prestataire officiel de la fédération française d'athlétisme dès 1996, nous avons ensuite signé les contrats avec le Tour de France en 1998, puis le rallye Dakar en 2012. Tous perdurent aujourd'hui ! Pour autant, s'ils constituent une caution commerciale, nous sommes « transparents » sur certains événements car l'affichage publicitaire est réservé aux partenaires horlogers.

Est-ce pour cette raison et doper la vente de perches, que vous avez choisi de vous associer à Renaud Lavillenie ?

La perche a fondé Matsport et nous avons toujours équipé de grands sauteurs, comme Sergueï Bubka ou Yelena Isinbayeva, la recordwoman du monde. Je connais Renaud depuis très longtemps et notre collaboration s'est naturellement renforcée quand ses progrès ont nécessité des perches sur mesure. Ses performances favorisent certes notre notoriété mais la vente de perches reste une niche car notre ressource principale provient aujourd'hui, de la métrologie du sport. Renaud en profite aussi avec du matériel de mesure qui l'aide à parfaire sa préparation en terme de vitesse, amplitude, qualité d'appui...

Vos champs d'intervention semblent vastes...

Via la métrologie, nous travaillons avec le sport professionnel et auprès de 30 fédérations et 100 disciplines... Et avec le monde médical qui l'utilise à des fins diagnostiques et thérapeutiques.

En complément, nous effectuons des prestations de service pour des événements organisés sur tous les continents, de Grenoble (Ekiden) à Pékin (tour de Pékin) ! Nous possédons aussi un service de SAV et participons au développement de nouvelles techniques, notamment aux États-Unis.

Votre rayonnement est mondial et vous avez choisi de vous implanter à Saint-Ismier, quelles en sont les raisons ?

Dans les années 2000, je cherchais une surface plus grande pour l'entreprise et souhaitais la rapprocher de mon lieu de vie, la Z.A. de la Bâtie m'en a offert la possibilité.

Le cadre est exceptionnel et il participe à mon équilibre. Cependant, j'attends avec impatience le double échangeur

qui facilitera nos déplacements, même si les bouchons grenoblois resteront toujours une contrainte à intégrer dans notre fonctionnement...

Que retenez-vous de ces 25 années avec Matsport ?

Quel que ce soit l'évènement, j'éprouve du plaisir à participer à l'aventure. Et comme chef d'entreprise, joie et angoisse se mêlent au quotidien ! L'euphorie des contrats est éphémère et l'exaltation réside plutôt dans la construction du projet avant la signature.

Et pour demain, à « quelle hauteur mettez-vous la barre » ?

Je souhaite poursuivre mon aventure, bien entendu ! Tout en étant vigilant, répondre aux besoins, contribuer aux passions, progresser encore ! Continuer ce métier que j'aime avec mes collaborateurs... Toutefois, nous occupons aujourd'hui la totalité de notre bâtiment et je réfléchis à de nouveaux locaux : mon rêve serait d'acquérir une grande parcelle de terrain à Saint-Ismier pour y implanter Matsport dans une structure plus vaste, en bénéficiant de la même carte postale !



Plutôt qu'aborder l'avenir en terme de défi, Pilou préfère philosopher. Tout en contemplant Belledonne, il vapote, face à ses montagnes, le patron de Matsport paraît serein. ■



PLAN CANICULE 2014

Dans le cadre du plan national canicule 2014, le niveau de «veille saisonnière» est activé du 1^{er} juin au 31 août 2014.

Le C.C.A.S. joue un rôle essentiel dans le cadre du «Plan Canicule», notamment pour la mise en place d'un **registre communal recensant les personnes vulnérables** : les personnes âgées isolées et les personnes adultes handicapées isolées.

Comment s'inscrire sur ce registre ? La personne ou son représentant doit en faire la demande, **soit par écrit ou sur appel téléphonique au C.C.A.S au 04.76.52.52.31.** Un tiers (parent, voisin, médecin traitant, aide à domicile...) peut également demander une inscription, mais cette demande doit se faire impérativement par écrit.

En cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence «canicule» par la Préfecture, un contact sera mis en place avec les personnes inscrites sur ce registre afin de leur **apporter les conseils et l'assistance** dont elles ont besoin (visites, appels...). La solidarité entre parents, voisins, amis... est l'un des moyens les plus efficaces de détecter et de signaler les personnes âgées isolées.

N'hésitez pas à aviser le C.C.A.S de tous les cas de personnes isolées « fragiles », et soyez particulièrement attentif à votre entourage en période de canicule.

Un numéro vert d'information est également disponible «Canicule Info Service» au 0.800. 06.66.66 ■

ATELIERS MÉMOIRE 2014

Vu le succès des ateliers mémoire organisés l'an dernier par le CCAS de Saint-Ismier en partenariat avec le Centre de Prévention des Alpes (CPA) de Grenoble et le Conseil Général de l'Isère, un nouveau cycle est envisagé pour cet automne.



Les ateliers mémoire sont ouverts aux personnes qui présentent une plainte bénigne de la mémoire, qu'elles soient retraitées depuis peu ou plus âgées. Ils s'organisent autour d'un travail en groupe d'une dizaine de participants. Ils se déroulent sur 10 séances, d'une durée d'1 h 30 chacun. Ils sont animés par une psychologue clinicienne qui propose des exercices ludiques et variés.

Participer à l'atelier mémoire renforce les clés de sa mémoire ! Inscription auprès du CCAS au 04 76 52 52 31 ou 04 76 52 52 25 ■

CARTES D'IDENTITÉ, DÉLAIS D'OBTENTION

Pensez à anticiper votre demande !

Du fait d'un nombre important de demandes de cartes d'identité, nous vous informons, qu'en cette période estivale, les délais d'obtention d'un titre d'identité sont rallongés. Ainsi, il faut compter au **minimum 1 mois ½** pour obtenir votre carte.

Prolongation de la durée des cartes de 5 ans (durée totale 15 ans)

Du fait du prolongement de la durée de validité des cartes d'identité, vous pouvez être amenés à voyager avec un titre dont la date de validité inscrite dessus ne sera pas modifiée.

Certains pays de l'espace Schengen n'acceptent pas ces titres. Vous trouverez la liste des pays concernés sur www.service-public.fr.

Si vous êtes titulaire d'une carte périmée après le 1^{er} janvier 2014 et en cas de voyage en Europe, contactez l'accueil de la mairie pour plus de renseignements. ■

Passeports

Les demandes de **passeports biométriques ne peuvent pas être reçues en mairie de Saint-Ismier.**

Les communes habilitées les plus proches sont : Allevard, Domène, Meylan, Saint-Martin d'Hères et Grenoble.

Le dépôt du dossier et le retrait du passeport se font sur rendez-vous.

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est une étape dans le « parcours de citoyenneté ». Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

La mairie, vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** qu'il est primordial pour vous de conserver précieusement.

En effet, cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée).

Plus d'info sur le site. ■

« J'AIME FAIRE MES COURSES »



Fabrice Noviant installe « **SOS guêpes 38** » au 623 chemin du Manival. Contacts tél. 06 88 15 69 79, mail fabrice.noviant@yahoo.fr et site www.sosguepes38.fr (destruction nids de guêpes, frelons, bourdons, chenilles processionnaires...).

Jean-Luc Piera - « **Tonton dépannage pc** » 805, chemin de Pré Diot. Contacts 07.81.64.36.77 - site : <http://tontondepannagepc.com/contact.html> - intervient dans le domaine informatique (assistance, dépannage et formation). ■



EN DIRECT DES CHANTIERS

L'actualité des chantiers de votre commune



AGORA

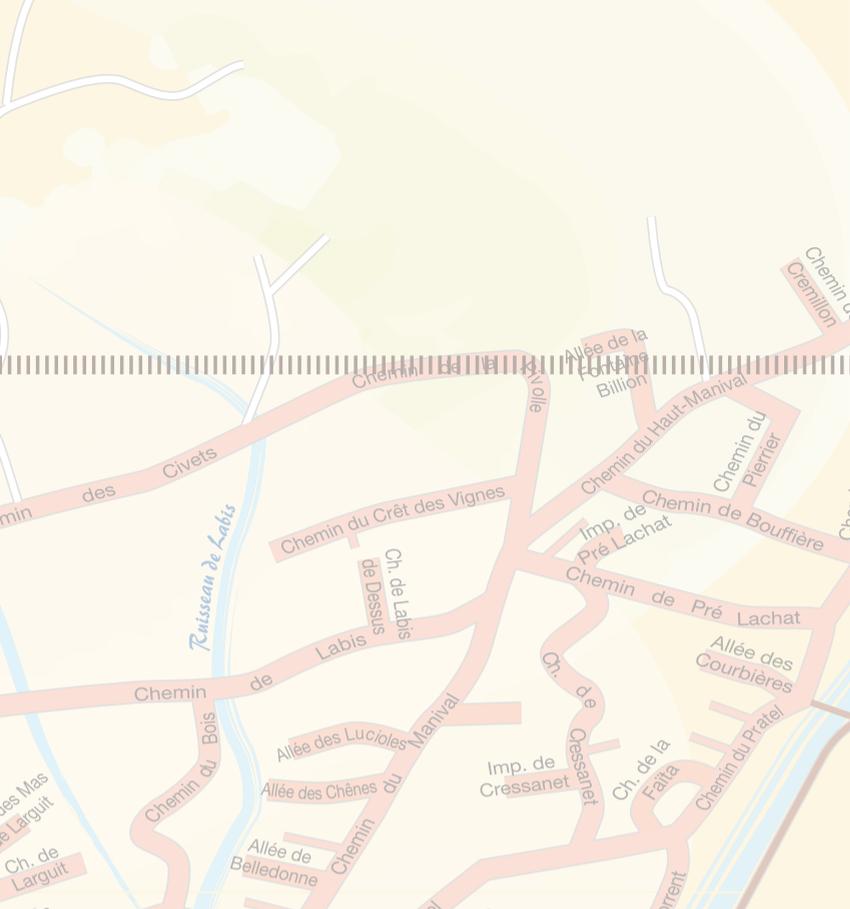
Poursuite des travaux d'aménagement du parking de l'Agora (plantations).



CHEMIN DE CORBONNE

Remplacement d'une canalisation d'eau potable et renforcement du dispositif d'incendie sur une longueur de 440 m. Démarrage des travaux début Juillet, ce chantier entraînera une gêne au niveau de la circulation.





INFOS TRAVAUX



École Clos Marchand :

→ Fin des travaux de mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite.

→ **Pose d'un enrobé** sur l'ensemble de la cour supérieure et aux abords.

→ **Réfection du parvis et de la cour** : dans la continuité des travaux engagés pour le nouveau bâtiment socio-culturel à côté de l'école, cet été, le parvis et la cour supérieure de l'école seront entièrement goudronnés. À la rentrée, les enfants du CP au CM2

pourront jouer au ballon sur un revêtement rénové.

La cour de maternelle avait été goudronnée pendant les vacances d'hiver, cet été, il est prévu de finaliser la réfection avec le marquage des jeux au sol, très attendu par les enseignants et les enfants.

Petite enfance :

Pendant la fermeture estivale de la crèche (du 25 juillet au 18 août) : **réfection des peintures du 1^{er} étage** (1^{re} tranche 2014). ■

MICRO-CRÈCHE

Début des travaux de construction de la crèche et des logements avec fermeture du trottoir bordant le terrain, pour motif de sécurité.



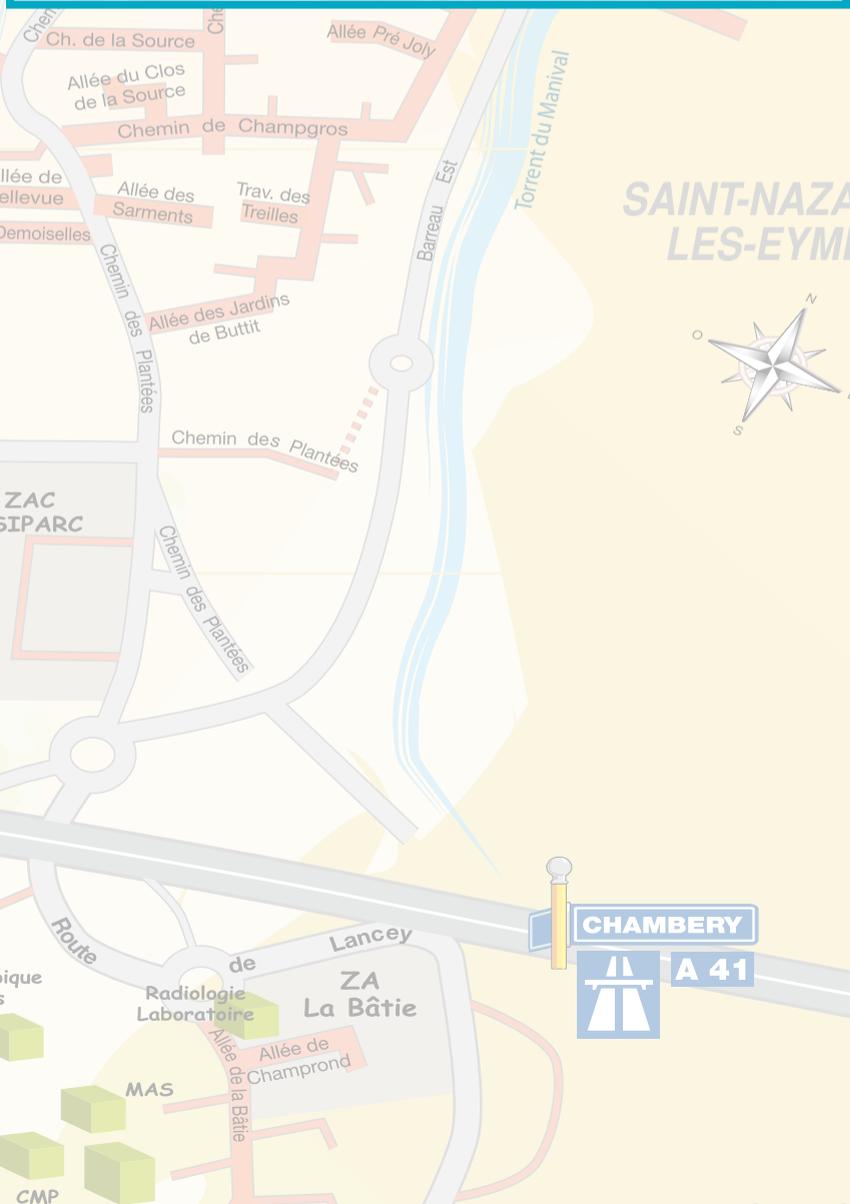
ARRÊTÉS MUNICIPAUX (SUITE)

La déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT)

Avant d'entreprendre des travaux de terrassement (tranchées, plantations,...) chez vous, la consultation d'un téléservice, appelé « guichet unique » est obligatoire. Selon le cas, vous devrez effectuer une déclaration de travaux. Pourquoi ?

Vos terrains sont susceptibles d'être traversés par un ou plusieurs de ces réseaux. Par conséquent et afin de garantir la sécurité des chantiers effectués, tant sur le domaine public que sur des propriétés privées, et limiter ainsi les risques d'accident, il conviendra d'effectuer la déclaration de vos travaux, à partir de ce site.

L'adresse du guichet unique, recensant tous les réseaux implantés en France (gaz, électricité, télécoms, eaux, etc.), qu'ils soient aériens ou souterrains et quel que soit le produit ou l'énergie véhiculé, est www.reseaux-et-canalisation.gov.fr. Vous trouverez également sur ce site la liste et les coordonnées des exploitants de réseaux concernés. Vous pouvez également vous rendre au service technique de la mairie qui vous accompagnera dans votre démarche.



Quoi ?	Quand ?	Comment ?
La DT (déclaration de projet de travaux)	Dès le stade de l'élaboration d'un projet de travaux, et avant de solliciter un devis à une entreprise, vous devez en qualité de « maître d'ouvrage » effectuer une DT.	cerfa n°14434*01
La DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux)	C'est le document que l'entreprise retenue pour vos travaux, nommée « exécutant de travaux », doit ensuite adresser à chaque exploitant d'ouvrage répertorié sur votre emprise de travaux. Attention : une nouvelle déclaration est nécessaire, si les travaux annoncés dans la DICT ne sont pas entrepris dans un délai de 3 mois à compter de la consultation du guichet unique, ou en cas d'interruption des travaux de plus de 3 mois.	cerfa n°14434*01 même formulaire que pour la DT mais sur lequel le cadre DICT doit être complété.
LATU (avis de travaux urgents)	Les travaux non prévisibles, qui doivent être effectués en urgence pour des raisons de sécurité, de continuité du service public ou de sauvegarde des personnes ou des biens, ou en cas de force majeure, sont dispensés de DT et DICT. Le commanditaire des travaux urgents doit, à minima, contacter par téléphone avant le lancement des travaux les exploitants des réseaux concernés, dont les numéros d'astreinte sont accessibles dans le guichet unique.	cerfa n°14523*01

La réponse des exploitants de réseaux

Les exploitants des réseaux concernés sont tenus de répondre aux déclarations (DT et DICT), au moyen d'un récépissé [cerfa n°14435*01](#) qui permet de détailler la localisation des réseaux et les précautions à prendre. Le délai de réponse par l'exploitant concerné est, à partir de la date de réception :
→ de 9 jours (jours fériés non compris) pour une déclaration dématérialisée,
→ de 15 jours (jours fériés non compris) sous forme papier.

Les réponses aux DT doivent être communiquées aux entreprises que vous avez retenues pour vos travaux.

Pour avoir tous les détails sur ces démarches et/ou sur la réglementation des travaux à proximité des réseaux, vous pouvez consulter le site du ministère de l'écologie : www.reseaux-et-canalisation.gov.fr ou le site du service public : www.service-public.fr.

petite enfance scolaire jeunesse sport

CRI CRAC LE JOLI CONTE EST PASSÉ...

Crech'ndo va bientôt fermer ses portes pour **la période estivale du 26 juillet au 18 août 2014.**

Le 18 sera la journée de rentrée et de préparation des locaux pour le personnel.

Après une année bien remplie, et un printemps riche en événements, l'année se termine : « nos Grands » vont rejoindre les bancs de l'école et libérer ainsi 35 places pour de nouveaux venus à la crèche, où **les adaptations débuteront le 19 août 2014, jour de rentrée des enfants dans la structure.**



Au cours du printemps 2014, **les contes d'ici et d'ailleurs ont nourri notre imaginaire au quotidien**, du Petit chaperon rouge en passant par le Lapin qui voulait être roi jusqu'aux rivages africains avec Mamy Wata, nous avons voyagé au quotidien. Mais le conte nous a également permis de réunir jeunes et moins jeunes à la Villa du Rozat autour d'ateliers créatifs (collages de tissus et modelage), pour représenter des animaux rencontrés dans les contes.

Depuis le mois d'avril, hors vacances scolaires, **les lundis et mardis matin, les enfants peuvent aller courir, sauter, rouler, ramper, lancer... afin de développer leurs capacités motrices dans la nouvelle salle du centre de loisirs à l'école Clos Marchand.** Nous partageons donc cet espace avec le centre de loisirs, mais aussi avec le Relais Assistant Maternel (RAM), chacun laissant du matériel afin d'enrichir le lieu.



Les élèves de la classe de CP de l'école Clos Marchand sont revenus à la crèche **nous conter une histoire à dix voix** ; en avril les échanges avec l'école se sont poursuivis, avec la petite section de maternelle qui a reçu à son tour, les plus grands de la crèche, en les accompagnant sur divers ateliers.

Les enfants de la crèche nés en 2011 sont allés, par petits groupes, visiter leur future école, les Vignes, la Poulatière ou Clos Marchand. Ils ont également pu bénéficier de **leur « traditionnelle » sortie au restaurant sur la place du village**, par groupe de huit ou neuf, avec un menu spécial préparé à leur intention.

Les vendredis matins, **les visites à la médiathèque** se sont poursuivies en autonomie ou sur des séances préparées pour la découverte de nouvelles histoires et albums, moment très attendu par les petits lecteurs en herbe de Crech'ndo.



Le mois s'est terminé par la fête de fin d'année, le 27 juin 2014, permettant aux parents de la crèche (actuels et futurs) de se rencontrer et d'échanger autour d'un goûter, tout en appréciant un petit spectacle de marionnettes mis en scène par l'équipe de Crech'ndo, d'après le conte Les trois petits cochons.

Et pour clore en beauté son ou ses années de crèche, les plus grands ont une sortie « en bus » le 3 juillet 2014 au parc de Vizille. Toute l'équipe de Crech'ndo accompagne les enfants ce jour-là pour marquer la fin d'une étape importante dans la vie des petits.

Bonnes vacances et à l'année prochaine... **Cric, crac, le joli conte reviendra...** ■



La troisième bourse de printemps s'est déroulée sous un beau soleil, le 17 mai.

CONSEIL DE CRÈCHE

C'est une instance consultative, il a pour objectifs :

- **D'organiser l'expression et la participation des parents** dans les domaines concernant les dimensions collectives de l'accueil et de la vie quotidienne de l'enfant.
- **De promouvoir l'émergence et la mise en œuvre de projets d'intérêt collectif** concernant la structure d'accueil CRECH'NDO et leurs articulations avec les autres équipements de la commune (scolaires-culturels-loisirs).
- **De mieux connaître les besoins des familles.**
- **De proposer des échanges entre parents et professionnels** et d'organiser la participation des parents à la mise en œuvre du projet social ou d'activités pédagogiques ou culturelles ponctuelles.

Il se réunit 3 fois dans l'année.

Il est composé de représentants du gestionnaire, des parents et du personnel.

Les parents souhaitant faire partie de cette instance afin de représenter l'ensemble des parents de la structure sont les bienvenus. Ils peuvent dès la rentrée le signaler auprès du personnel de la crèche. ■



petite enfance scolaire jeunesse sport

LES CM2 EN CLASSE TRANSPLANTÉE

Une superbe aventure sous le mistral des Îles du Frioul

C'est au rythme de la météo locale que **les élèves des trois CM2, en classe transplantée au centre Léo Lagrange des Îles du Frioul**, près de Marseille, du 12 au 23 mai dernier, ont découvert ou ont approfondi la pratique de l'optimist. Au programme de ces douze jours, entre les huit séances de voile, une



grande variété d'activités (mise en eau d'un aquarium et études des différentes espèces marines, balades sur les îles parmi les monuments historiques, jeux de pistes et jeux de réflexion divers, etc.), le tout animé par les animateurs diplômés du centre. **Pour autant, le travail était de rigueur en classe, avec parfois, des interrogations surprises sur les découvertes de la veille !**

Au programme également, **de belles rencontres, avec une guide de Marseille, Mme LE Coz**, qui a emmené les classes jusqu'au quartier du Panier pour découvrir les origines architecturales des bâtiments, **ainsi qu'un auteur de la région, Monsieur Luciani,**



dont les élèves avaient étudié les ouvrages en classe.

Nous tenons à remercier chaleureusement les enseignants, les parents accompagnateurs, les familles et l'équipe du centre Léo Lagrange pour la réussite de ce projet, qui participe à l'éducation des enfants, à leur épanouissement et à créer du lien entre les futurs collégiens. ■

INFO RENTRÉE

La rentrée scolaire a été décalée au mardi 2 septembre.

Les classes de petite section de maternelle font une rentrée échelonnée (renseignements jours et horaires auprès de l'école).

Horaires d'école et fonctionnement des services périscolaires : pas de changement pour la rentrée !

Le comité de pilotage continue de suivre la mise en place des nouveaux rythmes scolaires sur la commune. ■



LES VACANCES D'ÉTÉ À SAINT-ISMIER

De belles opportunités

Cet été, nous donnons rendez-vous à vos enfants au nouveau centre de loisirs (« À petits pas » 3-8 ans et « Club Juniors » 8-12 ans) pour découvrir de nouvelles activités, du 7 juillet au 29 août, tous les jours de 8 heures à 18 heures (accueil matin 8 h - 9 h et accueil soir 17 h - 18 h). L'accès au centre se fait en longeant la cour de l'école maternelle Clos Marchand en direction du parc.

Les nouveaux locaux du centre de loisirs ont permis de répondre à un besoin plus important des familles, par l'augmentation de la capacité d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Les premières inscriptions ont eu lieu au mois de juin, mais vous pouvez effectuer une inscription pendant l'été, lors des permanences prévues tous les jours (sauf en cas de sortie) de 17 heures à 18 heures au centre de loisirs.

Pour les ados (11 - 17 ans), le local jeune est ouvert du 21 au 25 juillet et du 18 au 29 août.

Un séjour multisports est prévu à Tignes du 26 au 28 août (renseignements - inscriptions : loisirs.ados@saint-ismier.fr - 06 73 68 77 38).

Tous les programmes d'activités (centre de loisirs et local jeune) ainsi que les documents à fournir lors de l'inscription sont disponibles sur le site Internet de la mairie. ■

À SAVOIR

Une éducatrice de l'APASE à Saint-Ismier.

Dans le cadre d'un projet d'accompagnement des jeunes de la vallée, mis en place par la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan, **une éducatrice Anne Berthon, intervient sur**

le territoire. Cette action de prévention auprès des jeunes est réalisée en lien avec les différents acteurs du secteur jeunesse sur le territoire. ■



PROJET TOGO

Gaëlle Margue part en campagne contre le paludisme

Dans le cadre des projets jeunes, le conseil municipal a voté une aide de 400 euros **pour un projet de prévention contre le paludisme dans un village du TOGO.** Quatre jeunes étudiants en médecine, dont Gaëlle Margue résidant à Saint-Ismier, vont mener cet été une action de prévention du paludisme comprenant la distribution de moustiquaires imprégnées et la réalisation d'actions d'information. Les

enfants et les femmes enceintes seront plus particulièrement ciblés lors de cette action, également soutenue par l'association PEPS (Projet Etudiant Pour la Solidarité), qui aide les étudiants à créer des projets de solidarité et les accompagne dans leur démarche.

Si vous aussi, avez un projet et êtes âgés de 16 à 25 ans, consultez notre site internet pour connaître les critères à respecter pour une demande de subvention. ■

Pôle Enfance Jeunesse Scolaire - Accueil du public (Maison Belledonne) | Du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. | Fermeture de l'accueil (Maison Belledonne) : du lundi 28 juillet au vendredi 15 août inclus.

Centre de loisirs (Clos Marchand) | ouvert du lundi 7 juillet au vendredi 29 août inclus (inscriptions possibles sur place entre 17 heures et 18 heures).

Crèch'ndo | tél : 04 76 52 31 58 | Tous les après-midi de 13 h 30 à 17 h 30 | Fermeture en été du lundi 28 juillet au lundi 18 août inclus.

culture et animation

MÉDIATHÈQUE

ATELIER CRÉATIF POUR ENFANT À PARTIR DE 6 ANS

Dans le cadre de notre exposition de l'été sur les herbiers des quatre saisons, nous proposons un atelier de création d'un arbre imaginaire à la manière des arbres de l'illustratrice Emilie Vast.

Mercredi 2 juillet | Atelier créatif « Mon arbre imaginaire » | animé par l'association Charlotka.

Cet atelier est gratuit et sur inscription à la Médiathèque. ■



NOUVEL ESPACE POUR LES TOUT-PETITS

Pour accueillir plus confortablement les jeunes enfants et les parents dans la médiathèque, **des bacs à albums adaptés à la taille des enfants et de nouvelles banquettes ont été installés.**



Cet espace, consacré à la petite enfance, s'est enrichi depuis janvier de nombreux nouveaux livres cartonnés, dépliants, animés de sons qui fascinent les enfants de 0 à 3 ans.

Les livres-CD comme les comptines, jeux de doigts, chansons enfantines viendront prochainement agrandir l'offre documentaire de ce secteur aux côtés des albums jeunesse. ■

THÉ, CAFÉ, CHOCOLAT... ET LECTURES

L'animation « Thé, café, chocolat... Et lectures » se poursuivra en été. Nous vous donnons rendez-vous le mardi 8 juillet, de 15 heures à 16 h 30, autour d'une nouvelle lecture.

Cette animation, appréciée des résidents des maisons de retraite, s'adresse également aux seniors de la commune.

Lors de la séance de juin, l'univers de Marcel Pagnol a été mis à l'honneur à travers un extrait de Jean de Florette. Un petit quizz

collectif sur la vie de l'écrivain et le goûter ont clôturé cet après-midi. Parlez-en autour de vous ! Des personnes de votre entourage peuvent être intéressées. ■



NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE POUR L'ÉTÉ

La fréquentation de la médiathèque le vendredi soir et le samedi matin nous incite à modifier les horaires d'ouverture de l'été (cf encadré ci-dessous).

À partir du 1^{er} juillet, les conditions de prêts sont modifiées, vous pourrez emprunter 6 documents et 2 revues par personne.

La date de retour de tous les documents est fixée au 9 septembre. ■



HORAIRES D'ÉTÉ

Du 1^{er} juillet jusqu'au 31 août :
Mardi, vendredi : 16 h 30 – 19 heures,
Mercredi : 10 h 30 – 12 heures et 16 h 30 – 19 heures,
Samedi : 10 heures – 12 h 30.

Fermeture annuelle du mardi 4 août au lundi 18 août inclus.

JOURNÉE DU PATRIMOINE SAMEDI 20 SEPTEMBRE DE 9 H 30 À 12 HEURES

La médiathèque propose aux familles une « **Balade croquée** » : David Magli, carnetiste et dessinateur, nous entraînera dans le parc de la mairie pour nous faire dessiner, sous forme de croquis, les façades des bâtiments.

Cette animation est ouverte aux non-initiés. Chacun pourra, s'il le désire, exposer son dessin dans la médiathèque en fin de matinée.

Sur inscription au 04.76.52.92.76. ■



RAPPEL :
VENTE DES LIVRES
DÉSTOCKÉS
JUSQU'AU VENDREDI
4 JUILLET



AGORA, L'AUTRE THÉÂTRE

DÉCOUVRIR LA NOUVELLE SAISON 2014-2015

8 CINÉ-CONFÉRENCES



Ouverture des abonnements
ciné-conférences :
mardi 1^{er} juillet
à l'accueil de la Mairie

**La Chine, les Andes,
toute une histoire,...**

4 RENDEZ-VOUS MUSICAUX



2 SPECTACLES « JEUNE PUBLIC »



8 PIÈCES DE THÉÂTRE



2 EXPOSITIONS PEINTURES ET PHOTOS

PROGRAMMATION
2014-2015

OCTOBRE

- 4 Théâtre de comédie**
« Bienvenue à Kleinseelem »
- 9 Ciné-conférence** (hors cycle
Connaissance du Monde)
Les Andes, toute une histoire
- 12 Opérette**
Des airs « en-chantés »
- 16 Ciné-conférence**
La Chine
- 29 Jeune public**
Vibrations Visuelles

NOVEMBRE

- 14 Concert Jazz et Gospel**
Chorale Clap Yo' Hands
- 15 Théâtre**
Improvisations par LATIAG
- 20 Ciné-conférence**
La Provence
- 22 Théâtre de comédie**
Nuit d'ivresse

DÉCEMBRE

- 11 Ciné-conférence**
La Norvège

JANVIER

- 15 Ciné-conférence**
Tour de France à pied
- 23 Bernard Pivot**
« Souvenirs d'un gratteur de têtes »
- 30 Théâtre de comédie**
« Le bouffon du président »

FÉVRIER

- 5 Ciné-conférence**
La route 66
- 6 Concert**
Nouveau cd JP.Carratier,
Farah Rigal
Invité d'honneur : l'Écosse

MARS

- 5/6 Serge Papagalli**
« La santé par les plantes »
- 10 Théâtre classique**
« Antigone »
- 12 Ciné-conférence**
Barcelone, Baléares
- 15 Jeune public**
« Le p'tit cirk »
- 28 Théâtre de comédie**
« Ma femme est sortie »

AVRIL

- 2 Ciné-conférence**
Réunion, Maurice

Pour découvrir dans le détail la nouvelle saison 2014-2015,
Agora vous donne rendez-vous **le 21 juillet sur son site www.agora-saint-ismier.com**

Début de la vente des abonnements et des places de spectacle :
→ **le 21 juillet, vente en ligne** sur www.agora-saint-ismier.com
→ **le 2 septembre à l'accueil de la Mairie de Saint-Ismier**

expression politique

MAJORITÉ DU CONSEIL

Pour éviter la circulation de messages erronés et ne pas laisser trop de place à la démagogie, il nous paraît important de revenir sur la décision du conseil municipal du 26 mai, concernant la légère hausse de tarif de la cantine pour la rentrée scolaire 2014-2015 et d'apporter les compléments d'informations nécessaires. A noter qu'un dossier très complet paraîtra dans le lien du mois d'octobre sur le sujet de la petite enfance, de l'enfance ainsi que du scolaire et des tarifs les concernant. Les tarifs de cantine sont discutés chaque année et sont susceptibles d'être revalorisés à chaque rentrée scolaire. Le prix d'un repas peut paraître élevé, mais il faut savoir que la commune de Saint-Ismier subventionne la cantine à hauteur de 50 %. Pour 2013-2014 et à titre de comparaison, le tarif maximum était de 5,93 euros à Saint-Ismier, de 7,16 euros à Bernin, de 6,60 euros à Saint Nazaire, de 5,27 euros à Montbonnot et de 6,98 euros à Saint-Egrève. Nos tarifs sont donc en parfaite cohérence avec ceux des

communes voisines et ne font pas partie des plus élevés.

Le système de calcul de ce tarif prend, bien entendu, en compte la situation financière des familles : une famille au coefficient familial minimum paie un montant de 1.40 euros par repas, tandis qu'une famille aisée au coefficient maximum paiera 5.93 euros.

C'est dans ce cadre et afin d'anticiper les hausses dues à la renégociation en cours du marché de la fourniture des repas pour la rentrée 2014, que l'équipe municipale a décidé de modifier très légèrement ce tarif, tout en veillant à garder un tarif minimum inchangé et de ne pas pénaliser les plus faibles revenus. Une augmentation de 1 centime par repas prendra effet à partir du coefficient 800 et sera de 6 centimes pour le coefficient 1700. Ce qui revient à une augmentation comprise entre 1,44 à 7,20 euros par an et par enfant. ■

Françoise Videau

MINORITÉ DU CONSEIL

La nouvelle majorité, nous a promis un urbanisme harmonieux et maîtrisé. Elle souhaite accueillir davantage de jeunes familles en construisant plus de logements sociaux que ne l'impose la réglementation. Objectifs : le rajeunissement et le partage de notre cadre de vie, telle est l'orientation qui a été présentée lors d'une commission tenue le 22 mai dernier. Vouloir légitimer la densification immobilière en évoquant le rajeunissement de la commune ne fonctionne pas. Les effectifs des écoles le démontrent bien puisque 535 enfants sont inscrits pour la prochaine rentrée contre 541 cette année. Cette baisse affecte tout particulièrement les classes maternelles (211 inscrits en 2014 soit 15 enfants de moins qu'en 2013). Cela même, alors que le nombre d'habitants a augmenté d'environ 1000 personnes sur la dernière mandature.

Nous savons par ailleurs que ce sont les charges foncières des logements privés qui financent en partie

le logement social. Donc plus nous construisons de logements sociaux, plus les appartements privés seront chers. Ce système injuste exclut les jeunes ménages avec enfants issus des classes moyennes qui n'entrent pas dans les critères du logement aidé, et n'ont pas les moyens d'acheter au prix du privé à Saint-Ismier. Nous avons une autre vision de "l'harmonie urbaine" surtout quand celle-ci concerne la préservation de notre cadre de vie... Enfin, lors du dernier conseil municipal, notre groupe par l'intermédiaire de M. Gauvain a demandé que soit quantifié le risque financier que représentent les cautions obligatoires supportées par la Mairie pour chaque programme social : en effet quel serait le coût pour nos finances publiques en cas de défaillance d'un opérateur ? ■

C. Gauvain,
L. Meunier,
S. Michalik,

C. Nicolussi Castellan,
A. Schuster

MINORITÉ DU CONSEIL

UNIS POUR L'AVENIR

Augmentation des tarifs de cantine et périscolaire

Lors du dernier conseil municipal, l'équipe majoritaire a souhaité augmenter les tarifs de la cantine et du périscolaire. En cette période de crise économique, cette modification des tarifs va encore peser sur le reste à vivre des ménages.

Notre équipe ne s'oppose pas, sur le fond, à ce que les tarifs des services en général soient rediscutés régulièrement. En effet, la tarification est toujours la recherche du meilleur compromis entre la part contribuable et la part usager. Néanmoins, nous nous interrogeons sur l'opportunité de procéder à cette augmentation dans l'immédiat.

Certes, les finances de la commune subissent, elles aussi, les effets de la crise et la diminution des recettes, notamment les subventions allouées par l'Etat, le département, peut avoir un impact sur le financement de ces services. Certes, le budget communal participe déjà à hauteur d'environ 50% au budget cantine et 20 à 30% au budget périscolaire en général.

Toutefois, cette décision paraît prématurée car le marché de restaura-

tion scolaire doit être renouvelé prochainement et, en ce qui concerne le périscolaire, nous manquons de recul par rapport à la réforme des rythmes scolaires. Au conseil municipal, aucune estimation d'une éventuelle progression des dépenses n'a été présentée au regard de cette augmentation. Va t'on s'apercevoir, en 2015, qu'il faut, à nouveau, augmenter les tarifs parce que les décisions auront été prises trop vite ? Par ailleurs, nous regrettons que la nouvelle majorité ait abandonné le mode de calcul, plus solidaire, mise en place dans le mandat précédent. En effet, celui qui a été choisi fait supporter l'augmentation à toutes les familles alors que le maintien du mode de calcul antérieur aurait permis de solliciter un peu plus les familles dont le quotient familial les situe dans une tranche de revenus plus élevée que la moyenne. Pour ces deux raisons, notre équipe n'a pas apporté son soutien à cette décision et restera vigilante quant aux évolutions ultérieures. ■

Christiane Schemeil
Arielle Poncin
Christian Dullin



Édito

Un grand merci à toutes les associations (présidents, membres du bureau, bénévoles, et adhérents...) qui ont permis que cette année soit riche en spectacles et actions.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances d'été.

Le forum des associations se tiendra le samedi 6 septembre à l'Agora de 8 h 30 à 13 h 30.

COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-ISMIER



Jeu
Jeudi 3 juillet
Dès 17 heures

Cinétales

en Grésivaudan

AUX PIES LÈVES, LES PIES PROFS

LES PROFS

Apportez votre pique-nique / Buvette
Dès 17 heures - Animations Gratuites
21 h 30 - Le Film : "LES PROFS" avec Kev Adams

Dans le parc de la Mairie de Saint-Ismier

Dimanche 7 septembre

VIDE GRENIERS

A L'AGORA

Saint-Ismier 8 h 30 à 17 h

LE COMITÉ DES FÊTES

www.saint-ismier.fr ou http://comitedesfetessaintismier.fr

Organisateur : comité de fêtes de Saint-Ismier en partenariat avec la Mairie

ACSI



ACSI souhaite à tous ses adhérents et sympathisants d'excellentes vacances et donne rendez-vous à tous au forum des associations.

Au programme de la saison prochaine : cours d'anglais, d'espagnol, d'italien, cycle de sept conférences au musée de Grenoble, dictée-club, écoute musicale classique, soirées évasion, sorties culturelles et amicales sur un ou plusieurs jours et d'autres surprises tout au long de l'année selon l'actualité.

Nouveauté : cycles de quatre conférences sur le Japon.

Les inscriptions par correspondance sont ouvertes dès à présent.
Pour tout renseignement : 04 76 52 21 58 (ne pas hésiter à laisser un message) ou www.amitielculture.fr

ENTENTE SPORTIVE MANIVAL (FOOT)



Une saison riche en émotions !

Cette saison 2013-2014 aura apporté de nombreuses satisfactions des catégories les plus jeunes jusqu'à la catégorie seniors.

Il en est deux qui le sont plus particulièrement : la montée conjointe des seniors coachés par Anthony Di Tommaso et celle des U19 de Nicolas Carlier au plus haut niveau du district départemental autrement dit l'accession en Excellence.



Ces performances sont le fruit d'un travail en profondeur et d'une certaine philosophie. En effet, au delà des résultats sportifs excellents, ces deux équipes ont été leaders de leur poule quasiment toute la saison avec un bilan de victoires, de buts marqués et de points engrangés ; c'est aussi surtout par leur comportement sur et en dehors du terrain, qu'elles ont montré au football départemental les valeurs chères au club, esprit du beau jeu et respect.

De plus cette double montée est intéressante dans le sens où la catégorie U19 est constituée de joueurs qui alimente la catégorie seniors puisque des joueurs passent U20 et intègrent donc les seniors. C'est aussi le reflet du travail effectué en amont pour tous les jeunes joueurs que le club parvient à conserver.



D'ailleurs, l'évolution de l'infrastructure est un levier primordial pour pérenniser le travail accompli par toutes les composantes de l'association et dynamiser son attractivité!

L'on peut ajouter aussi une finale de coupe de l'Isère pour les U17(2). Finale perdue avec fair play par les protégés de Denis Beaulé et Gérard Cutayar au terme d'un excellent parcours.

Gageons que la prochaine saison puisse apporter autant de bonnes choses.

DON DU SANG



La prochaine collecte de sang à l'Agora aura lieu le mercredi 2 juillet de 8 h 30 à 12 h et de 16 h 30 à 20 h.

MPT



La Maison Pour Tous vous propose deux stages de poterie pour les enfants de 4 à 14 ans.

Dans un climat ludique nous réaliserons des objets qui seront cuits, puis émaillés dans un deuxième temps. La technique est abordée, mais l'objectif est de donner forme à la matière dans le plaisir. Ce sera pour vos enfants un vrai moment de détente dans le calme et une occasion de se centrer, d'exprimer sa personnalité.

Semaines :
→ du lundi 7 au vendredi 11 juillet 2014
→ et du lundi 25 au vendredi 29 août 2014
Horaire : 9h30 à 11h30.

Prix : 60 € la semaine, plus adhésion à la MPT 3€ familles de St Ismier :

Lieu atelier : 81, ch de la Poulatière
Ce stage est animée par Sylvia Pison, animatrice des ateliers de Montbonnot et St Ismier

Renseignements et inscription, contactez l'animatrice Sylvia Pison : tél. 04.76.52.37.33 ou 06.89.70.61.48, e-mail : sylvia.pison@gmail.com

AVAG



Calendrier des activités prévues pour 2014 :

Est Américain, Berlin, Sri Lanka, Marché de Noël au Tyrol.

Et pour 2015 :
Croisière Chypre, Israël, Jérusalem, Bethléem, la Galilée - Istanbul - Paris - Milan - Le Monténégro/Macédoine - Le Canada - Le Népal/Bhoutan, ou l'Indonésie, un marché de Noël à l'étude.
Nous signalons notre présence au forum de Saint-Ismier.

Inscriptions et renseignements à l'Agora à la permanence, le mardi de 14 heures à 17 heures tél 04.76.52.41.30.

PAROISSE SAINT-MARTIN DU MANIVAL



Départ à la retraite du père Louis Boisset

Le Père célébrera, le dimanche 31 août à 10 heures, en l'église de Saint-Ismier, une messe pour fêter son départ à la retraite en septembre. Tous les habitants de Biviers, Montbonnot, Saint-Ismier, Saint-Nazaire et Bernin sont invités à venir l'entourer et lui témoigner leur reconnaissance pour ces 22 années de ministère et de présence parmi nous.

L'équipe paroissiale

L'ECOLE DU CHAT LIBRE



Association l'Ecole du Chat Libre de Grenoble et Agglomération Vous informe des actions de l'association « Contre la prolifération des chats : la stérilisation » sur le site www.ecoleduchat-grenoble.fr. Contacts tél. : 04.76.49.59.07 ou 06.71.98.48.29 et adresse du bureau 103, rue de Stalingrad - 38100 Grenoble

La confédération nationale des SPA de France vous informe aussi de la campagne anti-abandon sur le site www.lesspadeFrance.org



L'UT4M

L'ULTRA TOUR DES 4 MASSIFS cherche des bénévoles

L'Ut4M c'est quoi ? Un événement sportif majeur à Grenoble et dans le monde du triathlon et de la course nature du 22 au 24 août prochain. C'est l'Ultra tour de Grenoble par les sommets des massifs qui l'entourent : Vercors, Taillefer, Belledonne et Chartreuse. **C'est plus de 1200 coureurs et autant d'accompagnateurs. Cet événement vous attire ? L'aventure vous motive et vous voulez y prendre part en nous apportant votre aide ? Merci on a besoin de vous pour des activités nombreuses et variées** : installation des structures d'accueil, des points de ravitaillement, contrôle du passage des coureurs, signalisation. Alors si vous êtes disponible quelques heures le samedi 23 août, n'hésitez pas : Rejoignez-nous !

Pour plus de renseignements :
→ Le site de la course : ut4m.fr
→ Le référent local pour l'Ut4M : Jean Tavenas : jean.tavenas@free.fr



agenda bloc-notes

L'agenda des animations

SAINT-ISMIER

JUILLET

JUSQU'AU VENDREDI 4 : Vente de livres du fonds de la médiathèque et sa réserve. Heures d'ouverture Médiathèque

MERCREDI 2 : « Mon arbre imaginaire »
Atelier créatif (enfants + 6 ans) de 14 heures à 16 h 30 Médiathèque sur inscription

JEUDI 3 : Cinétoiles en partenariat avec le Comité des fêtes
17 h animations
21 h 30 projection du film « Les pros » offert par Le Grésivaudan

MARDI 8 : Thé, café, chocolat et lectures...
15 h à 16 h 30 Médiathèque
TIMSI : 04.76.52.92.76



COMMUNES DU GRÉSIVAUDAN

JUILLET

EN JUILLET ET AOÛT : Cinétoiles programme sur site
www.le-gresivaudan.fr/-Cinetoiles,405-

DU MARDI 1^{er} AU VENDREDI 4 :
→ « Grésiblues 2014 » programme sur site
www.gresiblues.com/programme-2014/

JEUDI 10 AU DIMANCHE 11 : Journées des enfants
animations et spectacles à Chapareillan

JEUDI 10 : Spectacle « Bacchus » (chansons, textes et dégustation produits locaux à l'issue)
Lac de La Terrasse à 18 h

LES VENDREDIS (DU 11 JUILLET JUSQU'AU 29 AOÛT) :
Concerts, spectacles ou projection de film
« Les vendredis du Lac de La Terrasse » infos sur site
www.le-gresivaudan.fr/-Actualites-#art2116

MERCREDI 13 : Contes sur les animaux aux enfants
Lac de la Terrasse à 16 h 30

JEUDI 17 : Animations scientifiques pour enfants « Pourquoi les bateaux flottent-ils ? »
Lac de la Terrasse de 13 h 30 à 16 h 30

AOÛT

JEUDI 14 : La fête du Lac de La Terrasse
20 h 30 bal et 22 h 30 feu d'artifice

DIMANCHE 24 : Cross de la Rosière (challenge intercommunal) à Pontcharra

ASSOCIATIONS

JUILLET

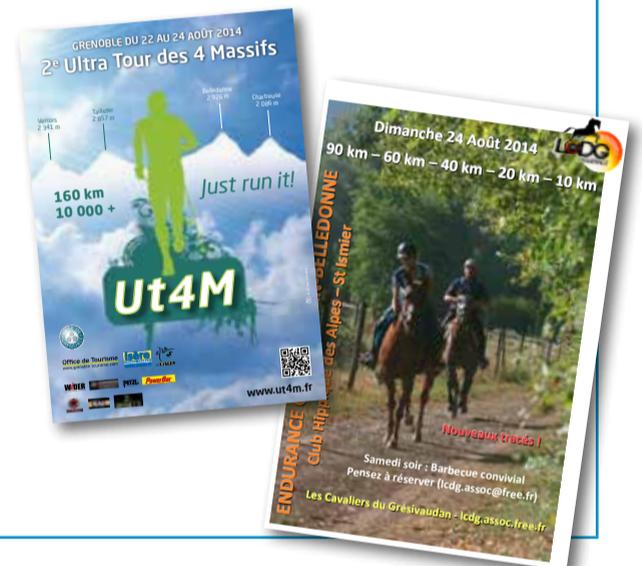
MERCREDI 2 : Don du sang de 8 h 30 à 12 h et de 16 h 30 à 20 h à l'Agora

AOÛT

DU VENDREDI 22 AU DIMANCHE 24 : Course pédestre Ut4M
passage sur les chemins de la commune

DIMANCHE 24 : Course d'endurance équestre passage sur les chemins de la commune

DIMANCHE 31 : Messe d'au revoir du Père Boisset à 10 heures à l'église de Saint-Ismier



NUMÉROS D'URGENCES

- Médicales (SAMU) : 15
- Sapeurs-pompiers : 18
- Pharmacie ou chirurgien dentiste de garde : 39-15

PERMANENCES

... DE L'AVOCAT CONSEIL POUR LA COMMUNE

Le 1^{er} samedi du mois de 9 heures à 11 h 30, sur RDV au 04.76.52.52.25. **Annulation permanence en août.**

... DU CONCILIATEUR MÉDIATEUR POUR LE CANTON :

Les 1^{er} et 3^e mercredis du mois de 14 h à 17 h, sur RDV au 04.76.52.52.25. **Annulation permanence en août.**

... DE L'ASSISTANT OPAC

Pas de permanences en juillet et août.

... DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Sur rendez-vous en téléphonant à Bernin : 04.56.58.16.91

... DE L'AGENT SÉCURITÉ SOCIALE

Permanence le mardi de 15 heures à 16 h 30 les semaines paires. **Annulation des permanences du 11 août au 8 septembre inclus.**

NUMÉROS UTILES

... POLICE MUNICIPALE ET GENDARMERIE DE SAINT-ISMIER
Police Municipale : 04.76.52.93.64 ou 06.27.15.52.70
Gendarmerie : 17 ou 04.76.52.15.45
Opération sécurité vacances : contacter la police municipale et la gendarmerie.

... DÉCHÈTERIES DE SAINT-ISMIER ET CROLLES

04.38.72.94.30 - www.le-gresivaudan.fr/-Dechets-menagers,340-
Ouvertes 7/7j de 8 h 30 à 17 h 45 sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre. Collecte des ordures ménagères le lundi et des bacs « Je trie » le mercredi. Lorsque le lundi correspond à un jour férié, le ramassage est effectué le jeudi suivant.

... ASSAINISSEMENT (EAUX USÉES) DE LA SOCIÉTÉ VÉOLIA

Astreinte d'urgence 7j/7j et 24 h/24 h : 04.76.61.39.34
Pour les informations réseaux SIZOV : 04.76.52.52.28

... LA POSTE

Vous informe que depuis le 23 juin, les horaires de votre bureau de Poste évoluent pour mieux vous accueillir :
Mardi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30 / Jeudi de 8 h 30 à 12 heures et de 14 h 30 à 17 h 30 / Samedi 8 h 30 à 12 heures.

... PLAN « CANICULE INFO SERVICE »

0.800.06.66.66



SAINT ISMIER



Mairie de Saint-Ismier

Le Lien est édité par le service Communication de la commune de Saint-Ismier.
Mairie de Saint-Ismier
BP32
38331 Saint-Ismier Cedex
tél. 04.76.52.52.25. / fax 04.76.52.28.01.
www.saint-ismier.fr/ / infos@saint-ismier.fr

Directeur de publication : Henri BAILE
Rédaction en chef/coordination : Sandrine IDIER
Directeur de la communication : Margaret RUELLE SOUCHON
Secrétariat : P. RIZZARDI et E. BABOULAZ
Photos : Mairie de Saint-Ismier
Création graphique/réalisation : Agence Ligne Ovale
38300 Bourgoin-Jallieu
www.ligneovale.fr
Impression : Imprimerie Notre Dame
38330 Montbonnot-Saint-Martin
Tirage : 3300 exemplaires
Dépôt légal : 2^e trimestre 2014



Accédez au site Internet de la ville depuis votre smartphone.